
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2021 A SUSVILLE

(SALLE DES FETES-MAIRIE)

Présents :

SERRE Emmanuel
SIAUD Alain
KRAMARCZEWSKI Bruno
CAPELLI Serge
MULYK Fabien
MAUROY Claude
SIMONNET Martine
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
PREVOT Fabienne
BRUGNERA Jean-Michel
GERBI Franck
ROBERT Philippe
MASLO Raymond
ROSSI Angélique
FERREIRA Michel
ANGIARI Odile

ROSSOGLIO Dominique
BONNIER Eric
BARI Nadine
CIOT Xavier
FAYARD Adeline
GIRARDOT Frédéric
TRAPANI Mary
GIACOMETTI Geneviève
MONTANER-DUMOLARD Guillaume
SOUET Marc
LUC Alain
JOUBERT Thierry
GRIET Bernard
SAURAT Coraline
LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
MOSTACCHI Elisabeth

GIRAUD Murielle
RAVANAT Jean-Luc
GARNIER Jean-Luc
BALME Eric
MENDEZ Alain
PERRIN Gilda
LE TRAOU Dominique
PONCET Denis
BALMET Lucie
BUCH Emile
MAUGIRON Frédéric
MAUGIRON Gilbert
BARTHELEMI Maryse
HERITIER Bernard
MORA Serge

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à MULYK Fabien), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), DECHAUX Marie-Claire (pouvoir à TRAPANI Mary), BRUN Sylvie (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), LAURENS Patrick (pouvoir à MONTANER-DUMOLARD Guillaume), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CURT Jean-Pierre (pouvoir à GIRAUD Murielle), CHARLES Christian (pouvoir à MULYK Fabien).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 49
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de délégués votants : 57

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE-RENDU SEANCE DU 26 JUILLET 2021

2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

3. ALPE DU GRAND SERRE

4. CDDRA : FIN DU DISPOSITIF ET CLOTURE DES COMPTES

5. NOMINATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

 **AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MATHEYSINE**

6. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

PERSONNEL

- CREATION DU POSTE DE COLLABORATEUR DE LA PRESIDENTE ET DE L'EXECUTIF
- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA CHARGEE DE MISSIONS AGRICULTURE

FINANCES – BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

- COOPERATION GRENOBLE ALPES METROPOLE : CENTRE DE TRI
- ACHAT D'UN CAMION BOMGRUE – EMPRUNT
- DECISIONS MODIFICATIVES

FINANCES – BUDGET ANNEXE GESTION TOURISTIQUE BASE NAUTIQUE DU SAUTET

7. ECONOMIE ET EMPLOI

ESPACE TECHNO TEMPS

VENTE D'UN TERRAIN – LOTISSEMENT DES CERTAUX : RETRAIT DE LA DELIBERATION

EVOLUTIF TRANCHE II : TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

8. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET GEMAPI

GRAND CYCLE DE L'EAU : POINT D'ACTUALITES

GESTION DES DECHETS : POINT D'INFORMATIONS

9. MONTAGNE, AGRICULTURE ET FORET

PPT

- CANDIDATURE 2022-2027
- DEMANDE DE SUBVENTION : POSE DE PORTILLONS EN ALPAGE

ENS LES GILLARDES : LOCATION ET ENTRETIEN DE TOILETTES SECHES

10. TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

MATHEYSINE TOURISME : POINT D'INFORMATIONS

PRAIRIE DE LA RENCONTRE : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LAFFREY

PLAN AVENIR MONTAGNE : INGENIERIE TOURISTIQUE

PLAN AVENIR MONTAGNE : INVESTISSEMENT

11. SPORT

PISCINE TERRITORIALE AQUA MIRA : POINT D'ACTUALITES

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

12. ENFANCE ET JEUNESSE

SUBVENTION AUX ALSH

13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT

SERVICE MUTUALISE ADS : DEMATERIALISATION

14. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Gilbert MAUGIRON.

Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, la réunion du conseil communautaire est délocalisée à la Salle des fêtes de Susville.

A noter : La Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, a remis en vigueur un certain nombre de dispositions dérogatoires, applicables à compter du 16 novembre 2020 **et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire (fin au 01/06/2021, maintien de certaines mesures durant la période transitoire jusqu'au 30 septembre inclus).**

L'article 6 de la loi remet en vigueur la possibilité de **réunion de l'organe délibérant en tout lieu**, sans nécessité d'une délibération préalable. Le changement de lieu doit toujours être motivé par la lutte contre la propagation de l'épidémie, et être lié à l'impossibilité de respecter les règles sanitaires au sein du lieu habituel de réunion de l'assemblée délibérante. Le nouveau lieu choisi ne doit pas contrevenir au principe de neutralité, doit offrir les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et devra, dès lors que le confinement sera achevé, permettre d'assurer la publicité des séances. Le Préfet doit être informé du changement de lieu.

Le quorum est fixé au tiers de l'effectif apprécié sur les seuls membres présents.

Un membre titulaire de l'organe délibérant peut **disposer de deux pouvoirs**.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose d'ajouter des points à l'ordre du jour :

1. Environnement, Développement durable et Gemapi : SPANC demande subvention Département de l'Isère (aide aux particuliers)
2. Aménagement du territoire : Adhésion OFPI

Ces ajouts sont acceptés par l'assemblée.

1. COMPTE-RENDU

Compte-rendu du 26 juillet 2021

➔ Le compte-rendu du conseil communautaire du 26 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

CONTINUITE INSTITUTIONNELLE – COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application de l'article 8 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, des mesures dérogatoires prennent fin le 30 septembre 2021, notamment la possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu.

A compter du 1^{er} octobre 2021, les dispositions du droit commun s'appliquent à nouveau.

Aussi, Pour les établissements publics de coopération intercommunale, l'article L5211-11 du CGCT précise que « L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

Il est proposé de fixer la prochaine séance du conseil au 28 octobre 2021 à la salle des fêtes de Susville :

➔ Le lieu du prochain conseil est adopté à l'unanimité.

2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

En séance, Madame la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercés par délégation de l'organe délibérant :

→ LOCATIONS, BAUX, CREDITS-BAUX

- DOMINO Dauphiné Bourgogne : 1 bureau (13 m²) dans l'espace CONNEX du 6 septembre au 31 décembre 2021 (250 € HT/mois charges comprises)
- Franck BENGHAÏT – ACTIV PLOMBERIE : 1 bureau (10 m²) dans l'espace CONNEX au mois de juillet 2021 (200 € HT/mois charges comprises)
- Laverie Pressing Matheysine : Atelier 400 B aux Certaux à Susville – 150 m² + 45 m² de mezzanine : 875 € HT/mois
- Thomas SAMPIERRI Artisan carreleur – Lot 2.6 Espace EVOLUTIF – 120 m² - Reprise en location directe : 550 € HT/mois
- Fin du bail de Monsieur Thierry FORNALIK (cessation d'activité) à Prunières, repris par Monsieur BONSIGNORE David – Auto Verte

→ DEPOTS DE GARANTIES

- Remboursement à Direct Ouverture : 550 €
- Remboursement à Franck BENGHAÏT : 140 €
- Remboursement à LC Formation (bureau Espace CONNEX) : 140 €

→ SIGNATURE DE CDD

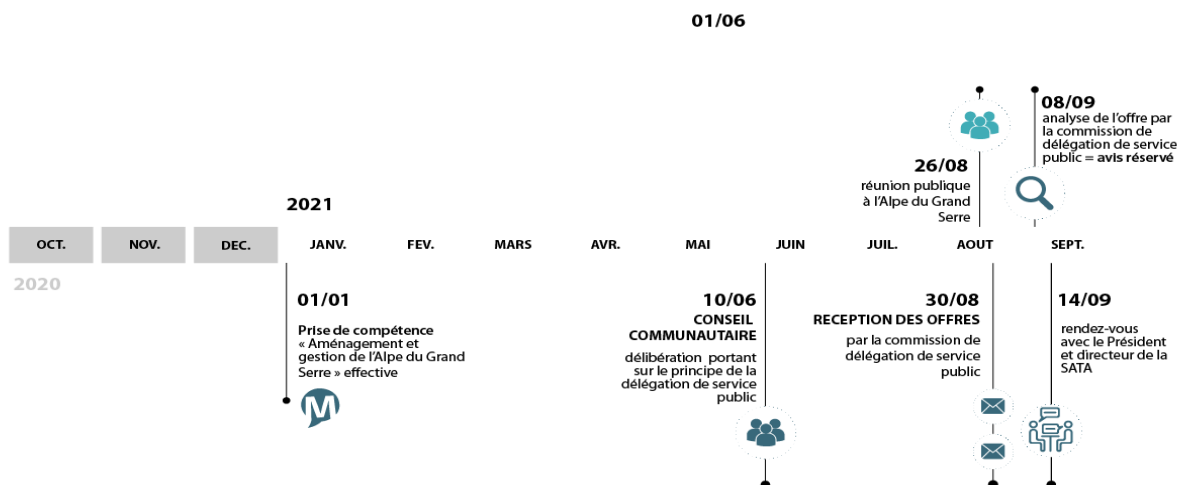
- CDD centre de vaccination
- CDD Animatrice jeunesse jusqu'au 31/12/2021
- CDD MNS du 17/09 au 31/10/2021
- CDD Prolongation technicien piscine pour 9 mois

Arrivées de Florence GRAND, Anne STUTZ et Marie-Noëlle BATTISTEL.

3. ALPE DU GRAND SERRE – POINT D'AVANCEMENT

Présentation par Coraline SAURAT :

Ce sujet a déjà été évoqué en Conférence des Maires du 23 septembre mais mérite d'être repris en conseil communautaire par son importance. Les étapes sont rappelées :



Retour sur la procédure de DSP

La recherche et l'élaboration d'un partenariat avec un exploitant via une délégation de service public est une condition nécessaire à la réussite du projet d'**AGS Altitude**, car il permettrait :

- ➔ De mobiliser auprès d'un opérateur un complément au plan de financement des équipements structurants ;
- ➔ De s'appuyer sur une structure d'exploitation externalisée ;
- ➔ D'engager un nouveau cycle pour l'Alpe du Grand Serre.

L'engagement de la procédure de DSP réalisé cet été, est l'occasion d'apporter une validation de la faisabilité technico-économique du projet (ou non, ce qui réorienterait alors l'avenir de l'Alpe du Grand Serre vers le scénario Tous les versants de la montagne).

Point d'actualité sur la DSP

Une offre a été reçue de la part de la SATA avant la finalisation du cahier des charges, au regard de la conclusion du rapport de DSP. Coraline SAURAT a rencontré le Président et le Directeur de la SATA qui ont confirmé leur motivation. Cependant il leur reste encore à confirmer et préciser leur intention.

Si l'offre rendue le 7 octobre est conforme au cahier des charges, la négociation sera alors engagée le 11 octobre.

La procédure est complexe, cependant elle souhaite tout mettre en oeuvre pour l'avenir de la station, avec un fort enjeu économique mais aussi social, mais sans mettre pour autant en danger la collectivité.

Un conseil communautaire extraordinaire sera probablement organisé mi-novembre pour soumettre ce résultat au vote, le cas échéant.

Murielle GIRAUD : Quelle sera la participation financière de la CCM ?

Coraline SAURAT : 3 millions d'euros serait le financement idéal.

Jean-Marc LANEYRIE : L'estimation à 12 millions d'euros, tirée de l'étude du cabinet Agate, dont 3 millions seraient financés par la CCM, n'est pas suffisante pour rendre la station attractive car elle n'inclut pas le renouvellement des remontées mécaniques obsolètes du secteur d'altitude des Bergeries. Les 36 millions chiffrés par la SATA dans son offre initiale ne m'étonnent pas. Qui va porter le déficit d'exploitation pendant la période de remise à niveau des installations qui va prendre plusieurs années ?

Coraline SAURAT : Le but est de renforcer l'activité en tenant compte du réchauffement climatique. Je te rejoins sur la nécessité d'équiper les Bergeries mais il faudra envisager cela dans une seconde phase, en cas de retour sur investissement suffisant. Pour la gestion et la prise en charge du déficit, nous n'avons pas d'élément pour l'instant mais cela constituera l'offre.

Marie-Noëlle BATTISTEL : A ce stade, il n'y a pas d'éléments suffisants pour répondre aux questions mais pour le programme d'investissement, on part sur 15 millions pour être « bien ». La CCM serait en capacité de rembourser un emprunt de 250 000€. C'est un modèle fluctuant mais réalisable. Et avec l'opérateur, plusieurs modalités du qui paye quoi seront envisagées : redevance/investissement : il faut trouver le point d'équilibre acceptable entre l'opérateur et le délégant.

Arrivée de Frédéric CHAUD.

10. TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Présentation par Arnaud CHATTARD :

Plan Avenir Montagne : ingénierie touristique

En lien avec la stratégie de développement touristique du territoire - candidature des Espaces Valléens et avec le projet de rebond de l'Alpe du Grand Serre, de nombreuses actions ont été envisagées sur le territoire de la Matheysine concernant le lancement d'études, la création d'aménagement touristiques, le développement de l'offre...

Pour mener à bien cette volonté globale, des moyens humains supplémentaires sont nécessaires avec comme principales missions : le montage de dossiers, la relation avec les acteurs, les recherches de subventions, la mise en œuvre opérationnelle des projets...

Dans le cadre d'un appel à projet de l'Etat sur l'ingénierie touristique de montagne, la CCM propose sa candidature pour un poste de chargé(e) de mission dédié au développement touristique et à la diversification, sur la base d'un ETP, avec subvention de l'Etat de 70% pour les deux années à venir (2022-2023).

Cette candidature a été évoquée lors de la commission tourisme – OTC réunie le 16 septembre dernier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** la candidature Plan Avenir Montagne – Ingénierie touristique ;
- ➔ **SOLLICITE** une subvention au titre du Plan Avenir Montagne – Ingénierie touristique ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Plan Avenir Montagne – Investissement

Au titre du Plan Avenir Montagne, la collectivité dépose un dossier de demande de subvention sur les investissements potentiels en termes d'activités, d'infrastructures et d'aménagements afin de mobiliser des fonds auprès des dispositifs de l'Etat, de la Région et du Département, principalement sur le projet de rebond de la station de l'Alpe du Grand Serre. Cette opportunité permettrait de ne pas grever l'enveloppe potentielle des Espaces Valléens.

Cette candidature au Plan Avenir Montagne permet de présenter les enjeux de la CCM et de prendre rang pour les prochains programmes d'investissements qui pourront voir le jour sur le site de l'Alpe du Grand Serre, et les autres sites majeurs en termes de tourisme de montagne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à présenter les dossiers prospectifs auprès des dispositifs spécifiques de relance en montagne ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour mener ce dossier.

Matheysine Tourisme – Office de tourisme communautaire (OTC)

Point d'information sur le nouveau comité de direction réuni le 16 septembre dernier à la Mine-Image à la Motte d'Aveillans.

Arnaud CHATTARD a été élu Président de l'EPIC Matheysine Tourisme et Florian GARRIGUES Vice-président.

Le choix a été fait de mixer le comité de Matheysine tourisme avec la commission touristique pour conforter l'échange entre les élus et les socio-professionnels.

Prairie de la Rencontre

Point d'avancement suite au COPIL du 8 septembre avec le Maire de Laffrey et son adjoint : des choix et arbitrages ont été actés et ils seront présentés en même temps que la convention. L'objectif est de lancer une étude de faisabilité pour un chiffrage réactualisé avec une subvention CPAI Région. Plusieurs réunions sont à venir avec la Dirmed, le scénographe, les Bâtiments de France... Le développement de sites complémentaires sur la route est à réfléchir sur La Mure, avec Eric BONNIER, et sur Corps, avec Fabien MULYK.

6. ADMINISTRATION GENERALE, RH & FINANCES

Présentation par Dominique LE TRAOU :

Personnel - création poste Collaborateur de la Présidente et de l'exécutif

Pour amorcer la réorganisation des services de l'intercommunalité, il est proposé de procéder dans les meilleurs délais au recrutement d'un collaborateur de Cabinet : Collaborateur de la Présidente et de l'Exécutif.

L'article 110 de la loi du 26 janvier portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que l'autorité territoriale peut, pour former son Cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre librement fin à leurs fonctions.

La création de ces emplois relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Le décret du 16 décembre 1987 fixe le nombre maximum de collaborateurs que peut recruter un élu. Celui-ci est fonction de la strate démographique : l'effectif maximum des collaborateurs du Cabinet d'une collectivité est ainsi fixé à 1 personne lorsque la population est inférieure à 20 000 habitants.

Cette proposition ayant fait l'objet d'un accord de principe unanime au sein de l'exécutif, il est proposé au conseil communautaire de créer un poste de collaborateur de cabinet.

Principales missions: Conseiller(e) direct(e) de la Présidente de la Communauté de Communes de la Matheysine, le/la collaborateur/trice sera en charge des missions suivantes :

- Assurer la rédaction du journal d'informations intercommunal ;
- Gérer et coordonner l'agenda et assurer le suivi des invitations pour la Présidente et l'exécutif ;
- Traiter les rendez-vous, les sollicitations d'interventions et de déplacements ;
- Gérer l'organisation et le suivi des déplacements, organiser les manifestations en lien avec les différents services ;
- Assurer la gestion des différents outils de communication (Facebook...) ;
- Participation à la rédaction de la feuille de route du mandat ;
- Assurer une veille de l'actualité des communes ;
- Préparation et suivi des instances en lien avec la DGS.

Adeline FAYARD : Quel sera le coût annuel de ce poste ?

Coraline SAURAT : Le coût estimé serait de 60k€ mais cela dépendra de l'expérience de la personne retenue.

Murielle GIRAUD : Pourquoi ce poste qui n'existait pas durant les anciens mandats ?

Coraline SAURAT : La loi nous le permet en tant qu'EPCI. Le but est de donner une nouvelle dynamique à la CCM et donner une ligne directrice claire. Un DGA aurait pu être recruté mais pour plus de clarté nous avons préféré un poste de collaborateur pour faire le lien entre la gestion politique et les services de la CCM.

Fabien MULYK précise que la CCM compte 20 000 habitants, alors même que La Mure, qui compte 5 000 habitants, a un chef de Cabinet sans que cela ne crée de débat. De plus cette décision résulte d'un avis unanime de l'exécutif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISE** la création d'un poste de collaborateur de cabinet ;
- ➔ **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires pour permettre à Madame la Présidente l'engagement d'un collaborateur de cabinet, étant précisé que :

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité, soit celui d'attaché hors classe,
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire du grade administratif de référence mentionné ci-dessus.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, la décision de recrutement d'un collaborateur de cabinet ayant la qualité de fonctionnaire pourra prévoir le maintien de la rémunération annuelle perçue par ce fonctionnaire dans son dernier emploi, lorsque l'application des règles fixées par l'article précédent aboutit à une situation moins favorable que celle qui était la sienne antérieurement.

En cas de vacance dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Départ Arnaud CHATTARD (vote passe au suppléant : Luc BERTHIER)

Personnel

Augmentation temps travail du poste de chargée de missions agriculture

La Communauté de Communes de la Matheysine est lauréate du **Programme Alimentaire Territorial** – convention signée reçue, la démarche peut donc être engagée ...

Un temps d'animation est indispensable pour l'émergence des futures actions opérationnelles, notamment :

- Participation aux réunions transversales liées à l'émergence et au suivi du PAT ;
- Réflexion et développement de filières agricoles ;
- Transition des exploitations et suivi des projets concernant des installations de production ou de transformation portées ou soutenues par la collectivité ; Projets de valorisation des produits locaux avec tout type d'acteurs ;
- Tout autre projet de développement agricole lié au PAT.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail de la Chargée de mission agriculture pour tendre vers un 100% - temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2021. Cette proposition a été formulée avec l'accord de l'agent. Ces missions d'animation du PAT pour l'émergence d'actions et leurs mises en œuvre bénéficient d'aide de l'Etat au titre du Plan France Relance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOpte** l'augmentation du temps de travail de la chargée de mission Agriculture à 1,00 ETP, à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- ➔ **ACTE** la modification du tableau des effectifs.

Finances – Budgets : Budget annexe Gestion des déchets

Coopération GAM – Centre de tri

La convention de groupement de commande pour l'exploitation et la reconstruction du centre de tri prévoit que **la CCM se prononce annuellement sur les modalités de participation financière. Le montant de la participation, établi sur la base des dépenses prévisionnelles hors taxes, s'élève à 152 291 €.**

Pour mémoire, la contribution peut être versée sous forme d'apport en fonds propres (versement d'une subvention d'équipement), d'une participation aux emprunts de référence (dispositif de dette récupérable), ou d'un apport partiel en fonds propres et du solde sous la forme d'une participation aux emprunts de référence. Il est proposé de financer la nouvelle contribution annuelle sur fonds propres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **FIXE** la participation de l'intercommunalité au financement du Centre de Tri – outil de mutualisation de la Coopération Sud-Isère sur ses fonds propres ;
- ➔ **DONNE POUVOIR** à Mme la Présidente pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Achat camion BOMGrue - emprunt

Pour maintenir le renouvellement du parc de véhicules du service « gestion des déchets », l'achat d'un camion BOMGrue est prévu sur l'exercice 2021. Pour ce faire, il est proposé de recourir à un emprunt sur la base de 297 000 € sur 7 ans. Plusieurs établissements bancaires ont formulé une offre de prêt.

Il est proposé à l'assemblée de conclure l'offre de prêt avec l'établissement bancaire présentant l'offre la plus intéressante pour la collectivité.

Etablissement		taux	frais dossier		annuités	périodicité	coût crédit
Caisse Epargne	295 000	0,3100%	295,00 €		42 819,83	annuelle	3 326,56
Crédit Agricole	297 000	0,2926%	297,00 €	taux recalculé sur intérêt échéance 2 mois	42 926,56	annuelle	3 485,91
		0,3700%			10 750,00	trimestrielle	4 000,09
La Banque Postale	295 000	0,4200%	0,10% prêt		10 535,71	trimestrielle	4 508,62

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et les discussions ouvertes sur le sujet :

- ➔ **APPROUVE** dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

MONTANT DU DEVIS	298 462.43 €HT
- subventions	0 €
- autofinancement par la commune (hors emprunt)	298 462.43 €HT

- ➔ **DECIDE** de contracter auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES**, un prêt à Annuités Réduites, de 297 000 €, remboursable en 7 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 0,2926% fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 30/09/2021 ;

La première échéance sera fixée 30/11/2021.

Synthèse :

- durée : 7 ans

- taux client : 0,37% en annuel
- taux résultant de l'annuité réduite : 0,2926 % en annuel
- si date de versement des fonds : **30/09/2021**
- si date de la première échéance : **30/11/2021**
- échéances annuelles constantes réduites
- toutes les échéances seront fixées au **30/11** de chaque année
- frais de dossier : 0.10% du financement

➔ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Communautaire à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;

➔ **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Communautaire confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame la Présidente pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Décision modificative

Il est nécessaire de traduire les décisions ci-dessus actées par l'Assemblée délibérante, par une délibération modificative pour le budget annexe « Gestion des déchets ».

					Fonctionnement		Investissement	
Chapitre	Opération	Article	Fonction	Programme / libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
c/204		c/2041582	812	sub équipement autres groupements de collectivités - bâtiments & installations			103 000,00	
c/16		c/1641	01	emprunt camion BOM grue			45 000,00	297 000,00
c/13		c/1323	812	subvention département				40 000,00
C/21	2021001	C/21571	812	achat véhicules			297 000,00	
c/011		c/611	812	prestation de services	-88 000,00			
c/011		c/6188	812	autres frais divers	-20 000,00			
c/021			01	virement section	108 000,00			
c/023			01	virement section				108 000,00
TOTAL					0,00	0,00	445 000,00	445 000,00

Adeline FAYARD demande pour les prochains conseils que les DM soient transmises en amont aux conseillers communautaires.

Dominique LE TRAOU prend acte de cette demande.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Finances – Budgets : Budget annexe Gestion touristique du Sautet

La CCM a signé une nouvelle Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour la gestion de la base nautique et du snack du Sautet, pour la période 2021-2026.

Dans une logique de confier la gestion de manière globale à des professionnels et de soustraire la collectivité à des contraintes de maintenance sur du matériel spécifique, il est proposé à l'Assemblée de vendre l'ensemble du parc nautique et d'activités en hauteur au nouveau gestionnaire WSA Wild Sport Adventure.

Prix de vente = 9 200 € TTC

Les jeux d'écriture sont en cours avec les services du Trésor public, la délibération correspondante sera présentée ultérieurement.

Adeline FAYARD ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 60 voix Pour, 1 NPPV,

- ➔ **AUTORISE** la vente du matériel nautique et autres activités en hauteur, propriété de la Communauté de Communes de la Matheysine à l'acquéreur identifié WSA Wild Sport Adventure ;
- ➔ **FIXE** la mise à prix à 9 200 € TTC ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires en l'application de la présente décision ;
- ➔ **CHARGE** le Comptable public de l'application de la présente décision.

7. ECONOMIE & EMPLOI

Présentation par Éric BONNIER :

Evolutif tranche II – Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité

Suite à la demande de l'intercommunalité, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Affaire n° 18-002-396 - Renforcement BT CCM espace Evolutif TR2

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 82 430 €
- Le montant total des financements externes s'élève à : 68 561 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 13 084 €.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 82 430 €
 - Financements externes : 68 561 €

- Participation prévisionnelle : 13 869 € (frais TE38 + contribution aux investissements)
- ➔ **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **13 084 €**. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une délibération.
Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

Vente d'un terrain lotissement des Certaux – retrait de la délibération

Par délibération du 25/03/21, le conseil communautaire a décidé d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 900m² au prix de 38 000 € à M. PLONTZ.

Au titre du contrôle de légalité, les services de la Préfecture ont relevé que l'acquéreur a bénéficié d'un rabais de 50% lequel devant être analysé comme une aide économique. Or, la délibération ne précise pas le régime d'aide, ni la convention formalisant les engagements du bénéficiaire.

Pour ces motifs, il est demandé le retrait de cette délibération n° 74-2021.

Une nouvelle délibération sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **ACTE** le retrait de la délibération n° 74-2021.

Espace techno temps

L'Université Grenoble Alpes et la société Gorgy Timing voulaient développer un centre de formation scientifique lié au temps-fréquence en lien avec la création d'une association ICAT pour délivrer des formations certifiantes. En parallèle, le Département a sollicité les collectivités pour utiliser le bâtiment de l'ancienne gare de La Mure, qui a semblé logique pour une école du temps.

La rénovation extérieure du bâtiment est achevée. Le projet d'aménagement intérieur est présenté en séance avec le détail de l'usage des 3 niveaux du bâtiment : accueil/exposition, espace de travail, salle de réunion.

Murielle GIRAUD : La question du transport de Grenoble à La Mure a-t-elle été prévue ? Dans l'état actuel des choses, des actions sont à développer pour faciliter le déplacement.

Éric BONNIER : Le but est bien de développer la mobilité des étudiants de Grenoble.

Jean-Luc RAVANAT : La capacité restreinte à 30 personnes de la salle de réunion sous les toits semble être un bémol pour ce projet.

Éric BONNIER : D'autres pistes ont été envisagées par l'architecte mais aucune n'a été jugée réalisable. Selon l'ICAT, une capacité de 30 personnes est déjà suffisante.

Xavier CIOT : Le cinéma-théâtre est équipé si nécessaire pour accueillir une grande conférence.

Coraline SAURAT : D'autres salles pourraient être disponibles, notamment la future salle du conseil du siège de la CCM, dont les plans vous seront présentés très prochainement. Merci pour ce travail des services et d'Éric : c'est un très beau programme.

Présentation par Maryse BARTHELEMI :

Grand cycle de l'eau : point d'actualité sur les travaux GEMAPI/SYMBHI

La commission se réunira le jeudi 14 octobre pour faire le point sur les opérations en cours. Concernant le Symbhi, Fabien MULYK a été élu président au nom de la CCM et pour la Matheysine, il faut s'en réjouir.

Gestion des déchets : point d'information sur l'activité du service

Concernant la coopération avec Grenoble Alpes Métropole, une présentation sera prévue en conseil, en présence de la Métropole.

Florence GRAND : une visite du site de traitement des déchets est-elle possible ?

Maryse BATHELEMI : Cela est à organiser, c'est réalisable.

Jean-Marc LANEYRIE : C'est un sacré billet pour la collectivité afin de disposer d'un équipement performant.

Départ de Martine SIMONNET (donne pouvoir à Nadine BARI).

SPANC : demande subvention Département de l'Isère (aide aux particuliers)

La CCM peut solliciter une aide du Département sur la réhabilitation des installations jugées non conformes après contrôle du SPANC (diagnostic lors des ventes ou contrôle périodique).

En cas de non-conformité de son installation ANC, l'utilisateur dispose d'un délai pour la réhabiliter. Le programme de subvention du Département est intéressant pour le SPANC et ses usagers dans un objectif de préserver la salubrité publique et l'environnement.

De 2018 à 2021, la CCM a bénéficié du programme, la subvention s'élevant à 25% du montant des travaux, cela représentait 72 571 € TTC d'aide versable aux usagers pour 19 installations. La réhabilitation est subventionnable si l'utilisateur a bien suivi la procédure (étude de sol et dimensionnement + validation du projet par le SPANC) et si les travaux ont été validés par le SPANC.

La CCM est l'intermédiaire entre les usagers et le Service Eau et Territoires du Département.

Il semble pertinent de solliciter auprès du Département un nouveau programme d'aides sur les mêmes dispositions que précédemment. Le conseil communautaire doit également solliciter le démarrage anticipé de l'opération à compter de la date de réception du dossier de demande par la Maison du territoire, afin que des usagers souhaitant démarrer leurs travaux au plus tôt ne soient pas pénalisés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **SOLLICITE** la subvention du Département de l'Isère la plus élevée possible ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention de mandat.

Coraline SAURAT informe l'assemblée que Simon FONTEBASSO, Responsable des Services Techniques, quitte ses fonctions, Jérôme BURELLI est nommé en interne sur ce poste.

9. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET

Présentation par Fabien MULYK :

En préambule, il formule un remerciement à l'assemblée pour l'augmentation du temps de travail de l'Animatrice Agriculture dont la mission prend de plus en plus d'ampleur.

Plan Pastoral Territorial Candidature 2022-2027

Pour rappel, le PPT 2015-2021 en quelques chiffres :

53 dossiers accompagnés ;

1 025 000 € de montant total de projets ;

716 000 € subventions régionales et européennes ; 542 000 € d'aide départementale ;

taux consommation de 99%.

Le PPT 2022-2027 en quelques mots :

Le périmètre d'action ne change pas, avec les 43 communes de la Matheysine, dont 38 qui comptent des zones pastorales.

L'animation du PPT se fait en binôme entre la CCM et la FAI (grâce à un appel à une maîtrise d'œuvre de la FAI pour la CCM). Un dossier de subvention pour l'animation est donc déposé chaque année auprès de la Région

Budget Prévisionnel pour la Candidature :

n° fiche action	Intitulé fiche action	Montant prévu au PPT	dont Inv estimé	dont Fonct estimé	Modalités d'intervention de la Région			
					Taux indicatif moyen	Montant subvention	dont inv estimé	dont fonct estimé
1	Développer les connaissances partagées, optimiser les gestions pastorales	48 000	-	48 000	40%	19 200	-	19 200
2	Faciliter la cohabitation sur les espaces pastoraux et valoriser les savoir-faire pastoraux	43 000	-	43 000	40%	17 200	-	17 200
3	Améliorer les conditions de vie et de travail en alpage	660 000	660 000		35%	231 000	231 000	-
4	Sécuriser et renforcer l'accès aux ressources naturelles	200 000	200 000		35%	70 000	70 000	-
5	Faire vivre le Plan Pastoral Territorial	46 000		46 000	60%	27 600	-	27 600
TOTAUX		997 000	860 000	137 000		365 000	301 000	64 000

La candidature de l'Intercommunalité a été envoyée à la Région le 9 septembre 2021, pour un passage en commission en octobre. Ce PPT pourrait être opérationnel dès le début de l'année 2022.

Fabien MULYK revient sur l'intervention de Jean-Michel BRUGNERA demandant une meilleure prise en compte de la prédation loup qui nécessite la mise en place des cabanes secondaires et mobilise des fonds supplémentaires. La Région réfléchit à une enveloppe complémentaire pour cette prédation.

L'approvisionnement en eau est également un nouveau vrai enjeu. Les 997 000€ sollicités constituent une baisse par rapport à l'ancienne programmation.

Bernard HERITIER : Il précise que les projets sont plafonnés au niveau de leur part subventionnée à hauteur de 70% dans la Région AURA, donc en cas de subvention extérieure, la subvention de la Région baisse pour rester à 70%. Il

faudrait solliciter la région pour débloquer cette règle (exemple : Région PACA est à 75%).

Fabien MULYK : La CCM sollicitera la Région sur ce point et il propose que la voix de l'intercommunalité soit portée par le conseiller régional présent.

Demande de subvention Plan Pastoral Territorial : pose de portillons en alpage

Le PPT 2015-2020 est prolongé en 2021. Sur la durée de ce programme, il est remonté des problématiques d'entrées et de sorties des alpages par des pratiquants d'activités de pleine nature : randonnée, VTT,...

Afin de concilier les multiples usages dans les espaces pastoraux sans impacter l'activité agricole, un programme d'installation de portillons automatiques est mené par la collectivité. Plusieurs unités et zones pastorales sont concernées : le Connex, le Charlet, l'alpe de Valbonnais, Le Sénépi.

La CCM sollicite les aides de la Région et de l'Europe pour cet investissement en alpage.

Dépenses		Recettes	
Portillons spécifiques automatiques : fourniture et pose	7 196.00	Conseil Régional (35%)	2 518.60
		Europe FEADER (35%)	2 518.60
		Autofinancement (30%)	2 158.80
TOTAL	7 196.00	TOTAL	7 196.00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** le programme d'investissement et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides publiques les plus élevées ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires.

ENS les Gillardes – Location et entretien de toilettes sèches

Dans le cadre de la mise en place de l'ENS communautaire des Gillardes, une première action a été de mettre en place en 2020 deux cabines de toilettes sèches sur site afin de mettre un terme aux nuisances. Ce dispositif ayant donné toute satisfaction en 2020, et en attendant l'installation de toilettes définitives, la CCM a souhaité reconduire cette démarche, en louant deux cabines de toilettes sèches et en assurant leur nettoyage régulier sur toute la période de haute fréquentation. Cette mesure est soutenue financièrement **par le Département de l'Isère à hauteur de 94,74%**.

Les investissements doivent intégrer un plan de gestion validé par le Département compte-tenu du taux de subvention important.

Location : 2 543,40 € HT 3 052.08 € TTC

Nettoyage : 4 684.00 € HT 5 620.80 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès du Département de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires.

Présentation par Frédéric MAUGIRON :

M Piscine territoriale Aqua Mira point d'actualité de l'équipement et ses activités.

Les chiffres de la fréquentation sont corrects malgré le contexte. Un problème concernant les moteurs fait l'objet d'une expertise technique pour conforter le fonctionnement de cet équipement.

M Attributions de subvention aux associations

Sur proposition de la commission Sport, réunie le 16 septembre dernier à la Piscine Aqua Mira, sont soumises au vote les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2021. Concernant le Vaulx Tour Trail, l'impact de cette manifestation a été mal évalué et la subvention proposée devrait être réévaluée lors d'une prochaine commission.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Evènement	Proposition commission
Sou des écoles en pays de Vaulx	Vaulx Tour Trail 2021 4ème édition	250 €
Maison Pour Tous de Susville	Semaine de découverte et de pratique des sports du monde	250 €
Club de Plongée Matheysin	7 opérations de nettoyage autour des lacs de la Matheysine	250 €
RTF 38 Trial	21 ^{ème} Trial de Susville	250 €
La Cordée des Larmuses	Stages d'escalade La Motte d'Aveillans	250 €

Pour, la Verticale du Grand Serre, il a été proposé exceptionnellement d'augmenter la subvention de 500€ précédemment votée pour les accompagner en tant que manifestation d'une grande résonnance au-delà de notre territoire.

Au regard du fait que deux évènements labellisés ont été annulés (crise Covid19), il est proposé d'abonder la subvention préalablement attribuée.

Les crédits sont disponibles sur l'enveloppe affectée aux évènements labellisés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Dauphiné Ski Alpinisme.

Coraline SAURAT souhaite retravailler les critères sur les évènements labellisés pour que la démarche soit plus claire et plus sécurisée.

12. ENFANCE & JEUNESSE

Présentation par Angélique ROSSI :

Subvention aux ALSH

Il est proposé d'octroyer les subventions liées à l'activité N-1 des accueils de loisirs sans hébergement du territoire, selon la proposition de la Commission Enfance-Jeunesse réunie le 13 septembre dernier. Dans la limite de l'enveloppe financière affectée, la répartition est établie sur la base des heures réalisées et déclarées à la CAF Isère.

Florence GRAND demande si les associations rendent des comptes.

Angélique ROSSI : On se base uniquement sur leur activité déclarée auprès de la CAF de l'Isère. La question a déjà été soulevée en Commission Enfance Jeunesse.

Coraline SAURAT : C'est toute la limite de la subvention en fonctionnement, qui ne déclenche aucun effet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux ALSH sur l'exercice comptable 2021 ;

ALSH	Heures réalisées déclarées N-1	Subvention proratisée
Maison Pour Tous Susville	12 632	4 534.04 €
SCEV	18 550	6 658.20 €
Foyer Pour Tous La Motte d'Aveillans	13 012	4 670.43 €
EMAJLa Mure	23 685	8 501.32 €

➔ **CHARGE** Mme la Présidente, et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

Présentation par Coraline SAURAT en l'absence de Franck GONNORD

Service mutualisé ADS : retour sur la réunion « l'urbanisme à l'ère de la dématérialisation »

Une réunion a eu lieu avec les maires et les secrétaires suivie d'une formation des secrétaires de mairie : Quelques couacs et pas le même niveau d'aisance avec l'outil informatique. Une nouvelle formation sera organisée en interne avant fin 2021.

OFPI Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère **Rôle et fonctionnement**

Le Département coordonne l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI), avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) et de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes. Cet observatoire permet de connaître et comprendre les marchés fonciers urbains et ruraux et le marché immobilier en Isère.

Outil partenarial, l'OFPI regroupe le Département de l'Isère (coordinateur), l'Etablissement public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), l'Etablissement public foncier local du Dauphiné, Grenoble-Alpes-Métropole, les Communautés d'agglomération du Pays Voironnais, de Vienne-Condrieu et de la Porte de l'Isère, les Communautés de communes

de l'Oisans, du Grésivaudan, du Massif du Vercors et de Bièvre-Est, la Chambre d'agriculture de l'Isère et l'Etat.

Quelles utilités pour les collectivités ?

Une vision claire de l'évolution du foncier et de l'immobilier, avec des résultats produits à différentes échelles et présentés directement à l'EPCI. Il donne accès à des ressources mutualisées, partages d'expérience... C'est un outil au service des collectivités pour une meilleure connaissance des dynamiques foncières

Quel coût ? 1 000 € pour la CCM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** l'adhésion à l'OFPI à compter de 2022 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les documents inhérents à cette décision.

4. CONTRAT DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE ASI – FIN DU DISPOSITIF ET CLOTURE DES COMPTES

CDDRA versement excédent clôture

Le contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) était un moyen d'intervention financière contractuel de la Région. La Matheysine était couverte par le CDDRA Alpes Sud Isère. Ce dispositif a cessé en 2015. A l'époque, la structure porteuse était **Grenoble Alpes Métropole (GAM) pour le Sud Isère**. A ce titre, **les services ont eu la charge de clôturer les comptes et surtout de récupérer les subventions attendues de la Région ARA et du FEADER**.

La répartition de l'excédent de clôture, calculée à partir des taux de répartition des participations statutaires des EPCI membres du CDDRA, s'établit ainsi :

	Répartition statutaire	Résultat de Fonctionnement	Résultat d'Investissement	Total
CA 2017 définitif	100,00%	135 238,25 €	51 977,90 €	187 216,15 €
CC Matheysine. Corps. Valbonnais	20.56%	27 804.98 €	10 686.66 €	38 491.64 €
CC de l'Oisans	34.49%	46 643.67 €	17 927.18 €	64 570.85 €
CC du Trièves	11.27%	15 241.35 €	5 857.91 €	21 099.26 €
Grenoble Alpes Métropole	33.68%	45 548.24 €	17 506.16 €	63 054.40 €

Soit pour la CCM = 38 491,64 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** la répartition de l'excédent de clôture du CDDRA Sud-Isère versé par Grenoble Alpes Métropole au bénéfice de la Communauté de Communes de la Matheysine ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Départ d'Emmanuel SERRE (donne pouvoir à Eric BALME).

CDDRA décision modificative

Il est proposé d'affecter cette recette non prévue sur la maquette budgétaire 2021 aux dispositifs d'aide financière de la Communauté de Communes, à savoir :

- Matheysine Rénovation pour la rénovation énergétique des habitations. La CCM a attribué 23 000 € d'aides qui ont généré plus de 480 000 € de chiffres d'affaires pour des entreprises de la Matheysine ;
- Financer mon investissement commerce & artisanat. A ce jour, 56 000 € de subventions de la CCM attribuées pour 15 commerces bénéficiaires.

Chapitre	Article	Programme / libellé	Dépenses	Recettes
77	7788	Produits exceptionnels		38 400,00 €
65	6574	Subvention "Financer mon investissement commerce & artisanat"	19 200,00 €	
65	6574	Subvention "Matheysine rénovation"	19 200,00 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

5. NOMINATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Agence pour le Développement de la Matheysine

L'ADM est une association Loi 1901, dont l'objectif est de faire réfléchir et travailler ensemble les élus et les socio-professionnels qui la composent sur les projets de développement économique et d'emplois.

Elle compose avec la Direction Economie-Emploi de la CCM, la bannière Matheysine Développement.

Selon les statuts de l'association, la CCM dispose de 13 sièges au Conseil d'administration, collège 1.

Lors de la séance du 29 juillet, il a été procédé à la nomination des 13 représentants.

Cependant, M. Éric Bonnier souhaite être positionné comme membre de droit au titre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est nécessaire de procéder à la nomination d'un représentant pour l'intercommunalité.

Coraline SAURAT propose de nommer Alain VILLARD, Maire de Pierre Chatel qui ne siège pas au conseil et dont la commune accueillera prochainement une MARPA.

Éric BONNIER souhaite s'abstenir et donne une explication à ce vote : Il n'a rien contre la personne présentée par Mme la Présidente. Pour ne mettre de l'huile sur le feu, il avait un candidat à proposer, mais y a renoncé. Cependant, on est une petite communauté et il faut faire attention à l'entre-soi.

Coraline SAURAT donne une précision sur la question de l'entre-soi : Je suis impartiale dans mes choix et je considère les gens en considération de leur capacité de travail et non de leur appartenance politique ou familiale. Il ne faut pas tout confondre. De plus, le CA ne se limite pas à un seul membre, ce n'est que l'élection d'un membre complémentaire.

Fabien MULYK signale qu'il dispose de deux procurations et s'abstiendra pour l'une d'elles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 44 voix Pour, 17 abstentions,

- ➔ **NOMME** M. Alain Villard au sein du conseil d'administration d'ADM ;
- ➔ **RAPPELLE** les 13 représentants de la CCM au sein du conseil d'administration de l'ADM :

BRUGNERA Jean-Michel	Mayres-Savel
BUCH Emile	Susville
FAURE Philippe	Laffrey
FAURE-TROUSSIER Catherine	Saint-Honoré
FAYARD Adeline	La Mure
GRAND Florence	Sainte-Luce
KAITANDJIAN Patrick	Cholonge
LANEYRIE Jean-Marc	Ponsonnas
LUYAT Jean-Noël	Sousville
MEHEUT Christelle	Chantepérier
SERRE Emmanuel	Beaufin
SIMONNET Martine	Entraigues
VILLARD Alain	Pierre-Châtel

14. QUESTIONS DIVERSES

Entretien des cours d'eau :

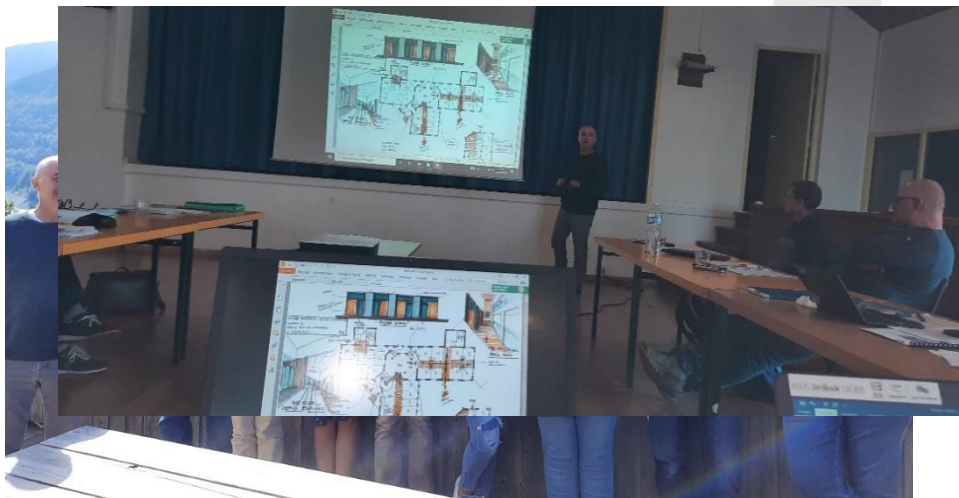
Alain LUC : Précédemment on faisait appel à du personnel PRODEPARE pour gérer ces questions. Et maintenant avec les inondations beaucoup d'embâcles bloquent les cours d'eau : à qui s'adresser ?

Fabien MULYK : ce dispositif a disparu depuis la prise compétence GEMAPI : maintenant les travaux d'entretien ou d'urgence sont différenciés. Ce point a déjà été évoqué. Il faut s'adresser au SYMBHI Pour connaître la définition des travaux et si ils relèvent de la compétence GEMAPI ou uniquement de l'obligation du propriétaire d'entretenir les berges.

Maryse BARTHELEMI : Une étude a été réalisée sur ce problème.

Séminaire de l'exécutif

Quelques photos du 1^{er} séminaire de l'exécutif à Corps sont présentées : la journée a été très studieuse et a permis de mettre en lumière des points de convergence et de divergence :



Prise de parole Alain VILLARD :

Je voulais me faire discret. J'ai siégé durant deux mandats au conseil communautaire, lors du mandat d'Éric BALME, j'avais été pressenti comme vice-président.

Je représente la troisième commune de la CCM en termes de population.

Compte-tenu de l'organisation de l'exécutif, j'ai laissé ma place, mais cela me manquait.

Aussi, je me suis proposé au siège vacant à l'ADM et je suis stupéfait des propos portés à mon égard.

Applaudissements dans la salle.

-- FIN DE SEANCE --